Extrait site www.vogica.fr

Actualité liquidation

Liquidation judiciaire

MAITRE PASCALE HUILLE-ERAUD

Mandataire judiciaire

Evry, le 9 novembre 2010

Madame, Monsieur,

Je suis au regret de vous informer que le Tribunal de Commerce d'EVRY a dû prononcer la liquidation judiciaire de VGCD dont la marque commerciale est VOGICA, le 8 novembre 2010. Cette décision s'est malheureusement imposée du fait de la situation de l'entreprise et de l'absence de repreneur.

En conséquence, il n'y a plus aucune poursuite de l'activité de VOGICA à compter du 8 novembre 2010, donc plus de livraison de cuisine, plus de pose et plus de finition des cuisines déjà posées.

Concernant les acomptes versés par les clients, une analyse est en cours et ceux pouvant être restitués le seront directement sans qu'il soit nécessaire de me recontacter.

Pour les autres clients, il n'est pas nécessaire de déclarer une nouvelle fois leur créance entre mes mains.

En cas de demande de paiement de la part des transporteurs, il conviendra que les clients concernés contrôlent le fait de devoir ou non ces sommes en application de la Loi GAYSSOT. S'agissant chaque fois de cas particuliers, je ne pourrai malheureusement pas vous renseigner, seul un conseil ou un avocat pourra le faire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

5 BOULEVARD DE L'EUROPE

91050 EVRY CEDEX